



LOUS MITIEYS

AZZUR



Le bulletin d'information de la commune d'Azur



Le Mot du Maire

Dans quelques mois, les Azuriens se prononceront pour élire la prochaine équipe municipale chargée de gérer le village. C'est un moment important de la vie locale. Il serait souhaitable que de nouvelles personnes s'investissent et agissent pour l'avenir de notre Commune.

Azur possède de nombreux atouts. Certains aspects doivent être encore améliorés. Néanmoins, Il est important pour que de nouveaux projets soient initiés, qu'Azur garde son indépendance et ne prenne pas part à un regroupement de Communes, comme ceux ayant eu lieu ailleurs dans le Département.

En attendant cette échéance, vous pourrez vous rendre compte, tout au long de ce bulletin, de l'avancement des projets et vous projeter dans la saison touristique. Les animations proposées par les associations, très actives à Azur, rythmeront ces prochaines semaines.

Bonne lecture du bulletin, bonnes vacances à ceux qui en bénéficieront et bonne saison estivale à tous !

Michel Laussu.

Au fil des dossiers

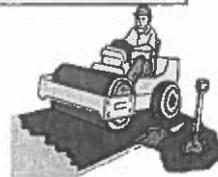
Bâtiments publics et logements communaux



L'aménagement de la Mairie est terminé. Seul l'éclairage extérieur des façades reste à réaliser. Cela sera fait courant août.

Le trompe l'œil sur la façade Ouest est terminé et ne reçoit que des éloges de la part des passants.

Voirie communale



Les routes du Pont du Miey et l'Allée des Pins sont programmées pour être réhabilitées par MACS ces prochaines semaines.

La place de l'Eglise va être redessinée pour une meilleure utilisation.

Les trottoirs Avenue Emile Sescousse seront réaménagés avec l'aide de MACS.

Cimetière

La réfection du mur nord du cimetière est programmée et l'aménagement des abords du columbarium va également être engagé.

Ces travaux devraient être terminés, avec quelques petits travaux d'entretien, avant Toussaint. Nous allons également améliorer les accès dans le cimetière en tenant compte des avis de la commission départementale « Paysages et Cadre de Vie ». Cela devrait faciliter l'entretien de cet endroit.

Salle informatique



Changement d'horaires

Je vous informe que la bibliothèque fermera à 16h et non plus à 18h le mercredi.

Pour rappel, les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont les suivants :

Mardi et Jeudi : 10h-12h/16h-18h

Mercredi : 9h-12h/14h-16h

Vendredi : 10h-12h/15h-17h

Samedi : 10h-12h

Les ressources financières



Comptes administratifs 2018

Commune :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	898 388,49€	294 173,91€
Dépenses :	611 677,24€	279 614,53€
Excédent :	286 711,25€	Excédent : 14 559,38€
<u>Résultat positif : 221 713,68€ compte tenu des restes à réaliser</u>		

Forêt :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	399 615,10€	0€
Dépenses :	89 029,13€	0€
Excédent :	310 585,97€	Résultat : 0 €
<u>Résultat positif : 310 585,97€</u>		
(150 000€ seront reversés au budget communal 2019)		

Lotissement Tahurat :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	191 957,64€	133 714,82€
Dépenses :	151 609,31€	207 353,34€
Excédent :	40 348,33€	Déficit : 73 638,52€
<u>Résultat négatif : 33 290,19€</u>		
(en attente de la vente des deux derniers lots)		

Photovoltaïque :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	11 475,19€	5 596,25€
Dépenses :	6 582,89€	6 927,46€
Excédent :	4 892,30€	Déficit : 1 331,21€
<u>Résultat positif : 3 561,09€</u>		

Budget primitif 2019

Commune :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	875 763€	344 077€
Dépenses :	875 763€	344 077€

Forêt :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	315 586€	0 €
Dépenses :	315 586€	0 €

Lotissement Tahurat :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	152 459€	73 889 €
Dépenses :	152 459€	73 889 €

Photovoltaïque :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes :	12 695€	7 310 €
Dépenses :	12 695€	7 310 €

L'analyse des comptes administratifs nous permet d'envisager de réaliser les derniers investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Impôts Locaux

Les taux d'imposition restent identiques à l'année précédente :

Taxe d'habitation :	7,89%
Taxe foncière sur le bâti :	9,00%
Taxe foncière sur le non bâti :	33,66%

Logements



Comme prévu, le Conseil Municipal a cédé, moyennant le montant de 240 000 euros, les 6 logements situés Allée des Jardins. La situation des locataires reste inchangée.

La Commune n'étant pas reconnue bailleur social, il était difficile d'envisager des travaux pour mettre aux dernières normes ces appartements.

La société HLM, XL Habitat, qui a pris contact avec tous les locataires, va entreprendre dans les prochains mois, ces travaux et ainsi améliorer ces habitats.

La réhabilitation de 6 logements et la construction de 2 logements par XL Habitat est toujours d'actualité. Les premiers travaux devraient débuter rapidement.

La société « Clairsienne » va quant à elle, construire 10 logements (lotissement les Jardins de la Cigale).

Accessibilité

La Commune s'est engagée auprès des services de l'Etat pour améliorer l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

Cela se traduit par des créations de cheminement pour rendre les accès plus faciles, des modifications d'accès ou une pose de signalisation appropriée.

Ces améliorations étaient programmées sur 6 ans (2017-2023).

Dès 2020, pratiquement tous les travaux auront été finalisés. Les installations du stade seront le dernier chantier programmé.

Photovoltaïque

Depuis le début du mois de février, le champ photovoltaïque Azursol Est est en service. Il a été inauguré le 14 février dernier en présence de Monsieur Barberot, Président de la Société NEOEN qui exploite le site et de Monsieur Rousset, Président de la Région Nouvelle Aquitaine.

C'est la première fois qu'un Président de Région faisait le déplacement à Azur. Une grande journée pour notre village !

La production de ce champ, pour les mois de février et mars (exceptionnels d'ensoleillement), était évaluée à 2 millions de kw/h.

Le second champ sera relié au réseau ERDF courant juillet.

Le financement participatif pour accompagner les 2 projets s'élève à 1,2 M€, conforme aux prévisions.

SITCOM



Peu de bouleversements au sein du SITCOM depuis la mise en route de l'Unité de Valorisation Energétique, qui fonctionne parfaitement.

Il est envisagé de déplacer le point tri situé Rue des Libellules (Route de Soustons) aux abords de la Route du Pont du Mieu.

La Communauté de Communes MACS va prendre en charge l'installation de conteneurs chargés de récupérer les déchets de venaison (chasse). Un point de collecte sera installé, aux abords de la déchetterie de Messanges. Les ACCA concernées devront gérer le fonctionnement de ce service.

MACS

PLUi :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunale touche à sa fin.

Le PLU actuel d'Azur, en application depuis 2014, ne subira aucune grande modification. Seuls des ajustements, à la marge, sont prévus pour régulariser l'urbanisation de quelques parcelles.

Le développement des Communes est limité : réduction des espaces constructibles, préservation des surfaces agricoles et naturelles, protection de la biodiversité. Les services de l'Etat sont très rigoureux et les associations de protection de l'environnement restent très vigilantes.

Le PLUi devrait être adopté début 2020.

REZO POUCE :

Deux panneaux (place de la Mairie et devant la salle) signalent la position de ce service. Des renseignements peuvent être donnés à la Médiathèque ou sur le site de MACS.

Les jeunes et les autres, intéressés par « l'auto-stop » peuvent trouver, à travers ce service, des solutions à leurs déplacements.

Mobilité et transports :

MACS souhaite se lancer dans une démarche de réflexion sur cet enjeu stratégique pour le territoire et vous invite à venir vous exprimer lors d'une réunion publique qui aura lieu à Tosse, le 4 juillet 2019 à 18h30, salle Marenne. Pour faciliter l'organisation, inscrivez-vous sur www.cc-macs.org

SIVU pédagogique du Marensin



Les élus du syndicat vont faire un état des lieux des 3 écoles afin de prévoir les aménagements nécessaires d'ici les 5 prochaines années, et le tout en conformité avec les nouvelles normes de transition énergétique.

L'Inspection Académique a prévenu d'une possible fermeture de classe si les effectifs devaient diminuer (aujourd'hui 250 élèves). A la rentrée prochaine, les inscriptions s'élèveront à 240 enfants ; mais ce chiffre sera probablement en augmentation du fait de l'arrivée de nouveaux habitants. Cette décision ne sera probablement pas appliquée.

Il a été décidé de revenir, dès septembre 2019, à la semaine des 4 jours. En effet, le Conseil d'Ecole s'est prononcé favorablement pour ce changement. Il n'y aura donc plus de TAP.

Camping Azur'Rivage



La Piscine :

Comme chaque année, la piscine est accessible aux habitants d'Azur (en résidence principale) :

- Du 15 juin au 30 juin et du 1^{er} septembre au 22 septembre 2019 : le mercredi, le samedi et le dimanche de 14h00 à 18h00
- Du 1^{er} juillet au 14 juillet 2019 et 16 août au 31 août 2019 : tous les jours de 10h00 à 19h00.

Un justificatif de domicile et une caution devront être fournis à l'accueil lors de la première présentation. Le règlement intérieur devra être respecté sous peine d'exclusion.

A chaque entrée : se présenter à la réception. Les enfants doivent être accompagnés d'au moins un des deux parents ou représentant légal de l'enfant.

Les animations proposées par le camping sont consultables sur place et sont accessibles à tous.

EMMA



les Eaux du Marensin – Marenne - Adour »

Depuis le 1er janvier 2019, la fusion du SIEAM et du SMBVA est effective avec la création du nouveau syndicat mixte « **EMMA : les Eaux du Marensin – Marenne – Adour** ».

Il regroupe trente communes et deux établissements publics communautaires et intra communautaires pour gérer l'eau et l'assainissement dans un souci d'efficacité pour une eau de qualité au meilleur prix.

EMMA doit assurer:

- la gestion publique de l'eau potable et de l'assainissement
- un service de qualité dans une démarche de développement durable
- une proximité du service et respecter les spécificités territoriales
- maintenir les tarifs historiques du SIEAM et du SMBVA
- optimiser le coût du service

Le siège du syndicat « EMMA » est fixé 20, rue des Bobines à Saint Vincent de Tyrosse mais les locaux du SIEAM à Soustons restent opérationnels pour l'accueil des usagers et les services techniques du secteur du Marensin.

Le comité syndical de EMMA est composé de deux délégués désignés par commune et par EPCI membre du syndicat soit 60 membres au total. La commune d'Azur est représentée par Christian DAUGA et Bernard RIBOUR.

Le bureau syndical de EMMA est composé au total de 11 membres (le président : Francis BEGTBEDER (ancien Pdt du SMBVA – Maire de STE MARIE DE GOSSE), 7 vice-présidents et 3 délégués).

Pour respecter les équilibres d'origine entre SMBVA et SIEAM, une répartition territoriale des postes au sein du bureau a été actée ; ainsi 6 membres (le Président, 4 vice-présidents et 1 délégué) sont issus du SMBVA et 5 membres (3 vice-présidents et 2 délégués) du SIEAM.

Pour le secteur SIEAM ont été élus Vice-présidents :

- Mme CHARPENEL – (Soustons)
- M. BOUYRIE – (Messanges)
- M. LABORDE - (Moliets)

et comme délégués :

- M. JAMMES (Vieux Boucau)
- M. RIBOUR (Azur)

Les deux commissions territoriales créées ; **Maremne – Adour** pour l'une et **Marensin** pour l'autre reprenant les territoires historiques du SMBVA et du SIEAM ont pour mission de rendre des avis sur les projets de leur ressort, la fixation des prix, l'organisation des relations avec les usagers, l'évolution du service et d'élaborer toutes propositions à soumettre au bureau et au comité syndical.

LES TARIFS 2019

les tarifs 2018 en eau potable et en assainissement sont maintenus en 2019 (vote du comité syndical du SIEAM en date du 11 décembre 2018) à savoir :

- pour l'eau potable :
* 49,00€ HT de part fixe/an
* 0,90€ HT/M3 consommé + 0,07€ HT/M3 de redevance prélèvement + 0,33€ HT/M3 de redevance pollution domestique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (identique à 2018).

- pour l'assainissement :
* 55,00€ HT de part fixe/an
* 1,086€ HT/M3 consommé + 0,25€ HT /M3 pour la redevance Agence de l'Eau de modernisation des réseaux de collecte (identique à 2018).

LES TRAVAUX 2019

La commission du Marensin s'est réunie courant mai pour l'examen de la programmation des travaux 2019 et a retenu sur la commune d'Azur :

- en assainissement : la rénovation de conduites par chemisage rue du stade et rue Nougaro ainsi qu'en fin d'année rue des chênes lièges. Un équipement de renforcement est également étudié au poste du moulin pour améliorer le débit de la canalisation de raccordement des eaux usées vers Soustons.
- en eau potable : à la bache de stockage à « l'atelier » l'installation de pompes de plus faible débit en période de basse saison touristique est envisagée pour des économies d'énergie.

N.B :

Le périmètre du syndicat mixte « EMMA » est constitué par les communes suivantes :

- Angoumé, Azur, Béhus, Biarrotte, Biaudos, Josse, Messanges, Moliets et Mâa, Orist, Orthevielle, Orx, Pey, Port de Lanne, Rivière Saas et Gourby, Saint André de Seignanx, Saint Barthélmy, Saint Etienne d'Orthe, Saint Geours de Marenne, Saint Jean de Marsac, Saint Laurent de Gosse, Saint Lon les Mines, Saint Martin de Hinx, Saint Vincent de Tyrosse, Sainte Marie de Gosse, Saubion, Saubrigues, Saubusse, Siest, Soustons, Vieux-Boucau ;

et par la Communauté de Communes du Seignanx en représentation des communes de Biarrotte, Biaudos, Saint André de Seignanx, Saint Barthélémy et Saint Laurent de Gosse .

CCAS

Le Département des Landes a choisi La Poste pour créer la société XL Autonomie.

Ce dispositif propose les services suivants :

- Tablette adaptée aux jeux cognitifs
- Téléassistance
- Eclairage nocturne (pour éviter des chutes dans le logement)
- Visite de lien social par le facteur

Il s'agit d'une démarche préventive de préservation de l'autonomie des personnes vulnérables, fondée sur la confiance, offrant un bouquet de services avec des technologies et un accompagnant humain personnalisé. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, ou aux personnes en situation de handicap ou atteinte d'une maladie chronique

Votre accompagnant sera l'interlocuteur unique pour vous et vos proches.

Il sera présent pour :

- vous écouter
- prendre de vos nouvelles régulièrement
- répondre à vos demandes et vous accompagner, avec pédagogie, dans l'usage des services
- recueillir votre satisfaction
- transmettre vos besoins complémentaires auprès des acteurs locaux compétents

Tarification

Service « Vivre à domicile » avec abonnement mensuel forfaitaire : Prix fixe de 30 € TTC avec engagement de 12 mois, éligible au crédit d'impôt relatif aux services à la personne soit 15 € TTC / mois après déduction fiscale. Ce montant inclut déjà les aides sociales associées à la délivrance du service public délégué.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site www.xl-autonomie.fr

Les services en cours : portage de repas à domicile, téléalarme, contact secrétariat sont toujours disponibles auprès du CCAS d'Azur.

Le repas organisé par le CCAS et la Mairie d'Azur se déroulera le samedi 7 décembre 2019 à partir de 12h00 dans la salle multi-activités.

Informations diverses

Portrait Azurien

La population légale au 1^{er} janvier 2019 était de 828 Azuriens, soit une augmentation de 217 individus depuis 2010.

L'âge moyen de la population est de 41 ans (contre 39 au niveau national).
25% de la population à moins de 20 ans alors que 27 % a plus de 60 ans.
45% des personnes sont mariées, contre 51 % en 2010. Le nombre de famille avec enfants est de 135 sur la Commune.

78% sont propriétaires, contre 62% pour la région. L'ancienneté moyenne de résidence dans la Commune est de 15 ans, contre 16 ans dans le département.

Eclairage public

Le SYDEC, service compétent, va réaliser l'extension des réseaux d'éclairage public :

- Rue des Chênes Lièges et Impasse Picasso
- Rue des Ortolans (1 lampadaire)

Budget participatif citoyen des Landes

Le département met en place un budget participatif, doté de 1,5 millions d'euros, pour réaliser des projets souhaités par les habitants.

De mi—juin à fin septembre, une urne et des documents explicatifs seront installés en Mairie pour que chaque administré puisse déposer une ou plusieurs idées.

Un vote local décidera du ou des projets retenus avant validation définitive du département courant novembre/décembre.

Déploiement fibre

Le déploiement de la fibre sur notre Commune est prévu. Le calendrier établi n'est plus d'actualité. Nous attendons des réponses plus précises pour vous informer.



Depuis plusieurs années, la Commune d'Azur accompagne le département des Landes dans la démarche « Villes et Villages fleuris ». Après quelques années où les efforts fournis n'ont pas été à la hauteur, les élus ont décidés, depuis 3 ans, de relever ce défi.

Pour ce faire, depuis quelques mois, des bénévoles multiplient leurs efforts. Leur action a été remarquée et récompensée à travers la réalisation de l'espace jeu dans le parc ombragé de la salle multi-activités.

Aujourd'hui, les massifs sont élaborés dans le même ton et les mêmes graminées pour donner une seule et même image du centre bourg.

La gestion de l'environnement et la qualité de l'espace public sont la priorité :

- Tonte différenciée dans certains endroits de la Commune
- Emploi zéro phyto, arrosage limité, pose d'hôtel à insectes, participation des élèves de l'école à la création d'un jardin, ...

La Commune d'Azur se donne les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité touristique, résidentielle et économique.

Le prochain rapport, suite à la prochaine visite de la commission en juillet, sera décisif pour continuer cette démarche, qui nous semble indispensable pour améliorer l'image du village.

Il existe un vrai potentiel à Azur pour obtenir, à l'avenir, le label 1 fleur. Gageons que nous réussirons !

Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai dernier, les Azuriens se sont réunis place de l'Eglise pour la cérémonie commémorative célébrant la fin de la seconde guerre mondiale.

Une douzaine d'enfants y participaient en déposant des bouquets de fleurs sur le Monument aux Morts.

Monsieur le Maire a déposé une gerbe, puis demandé une minute de silence en mémoire des soldats morts pour la France. Ensuite, il a fait la lecture du message adressé par le Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la mémoire, et invitait l'assemblée à se recueillir pendant la diffusion de la Marseillaise.

Un vin d'honneur, offert par la Municipalité, clôturait la cérémonie.

Yégo Plage



Comme l'an passé, le bus « Yégo Plage » desservira, gratuitement, la plage de Messanges à travers 4 aller/retour au quotidien entre le samedi 6 juillet et le dimanche 1^{er} septembre inclus. Les arrêts sont inchangés.

LIGNE A AZUR - MESSANGES				
ARRÊTS	TOUS LES JOURS			
AZUR – Les Cigales	13h33	13h53	-	-
AZUR – Camping Landes Azur	13h40	14h00	14h30	15h15
AZUR – Camping La Paillotte	13h44	14h04	14h34	15h19
AZUR - Azu'Rivage/Martin Pêcheur	13h45	14h05	14h35	15h20
AZUR - Mairie	13h49	14h09	14h39	15h24
MESSANGES – Bourg	14h01	14h21	14h51	15h36
MESSANGES - Moïsan	14h02	14h22	14h52	15h37
MESSANGES - Plage	14h05	14h25	14h55	15h40

LIGNE A MESSANGES - AZUR				
ARRÊTS	TOUS LES JOURS			
MESSANGES - Plage	17h30	18h00	18h30	19h30
MESSANGES - Moïsan	17h32	18h02	18h32	19h32
MESSANGES – Bourg	17h33	18h03	18h33	19h33
AZUR - Mairie	17h45	18h15	18h45	19h45
AZUR – La Paillotte	17h48	18h18	18h48	19h48
AZUR – Azu'Rivage/Martin Pêcheur	17h49	18h19	18h49	19h49
AZUR – Camping Landes Azur	17h55	18h25	18h55	19h55
AZUR – Les Cigales	-	-	19h02	20h02

Pour accéder à toutes les informations pratiques : www.mobi-macs.org

Fête des mères

La cérémonie en l'honneur des nouvelles mamans s'est déroulée le 25 mai dernier. Mesdames Amiel-Blin, Labatut, Ciocanaru, Larché, Le Pennec et Talbot ont été honorées par la Municipalité et ont reçu une composition fleurie. Bienvenue à Albane, Myla, Emma, Léonie, Corentin et Malika.

Une rose a été remise à chaque maman présente. La soirée s'est achevée autour d'un vin pétillant, tapas et pâtisseries.

Epicerie Camping

Les élus du Conseil Municipal ont manifesté leur souhait de vendre le bâtiment commercial du camping (épicerie).

Un conflit avec le locataire actuel est en cours au tribunal.

Nouveaux services

- Monsieur Dumont, commerçant sur le marché tous les mardis matin, est également présent, depuis quelques semaines, tous les dimanches matin sur la place de l'Eglise pour la vente de poulets rôtis.
- La Villa Koba : cinq chambres d'hôtes à thèmes différents vous sont proposées dans un cadre donnant sur la forêt et son ruisseau. Un agréable jardin et la piscine vous apporteront détente et repos, tandis que les bulles du jacuzzi vous berceront et vous charmeront.

Gestion des déchets

Déchets verts :

Source de pollution majeure, l'incinération des déchets verts est interdite.

Malgré l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts depuis 1978, la pratique persiste. Selon l'ADEME, les tontes de pelouses, taille de haies, résidus d'élagage, feuilles mortes ... génèrent 160 kg de déchets verts par personne et par an, et 9% des foyers les brûlent à l'air libre, soit 1 million de tonnes incinéré chaque année.

Au-delà des nuisances au voisinage et du risque d'incendie, l'incinération des déchets verts est une source de pollution atmosphérique. Leur combustion génère des substances polluantes (particules fines, composés cancérigènes et benzène) toxiques pour l'homme et l'environnement.

Vous pouvez évacuer vos déchets verts en déchetterie. Pour information, la déchetterie de Messanges est ouverte les lundi et samedi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00, ainsi que les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00

Points tris :

Il existe 3 points tri sur Azur : au stade, à côté de l'aire de campings cars et Rue des Libellules.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter le tri en fonction des conteneurs et de signaler à la Mairie si l'un d'entre eux est plein afin de pouvoir le faire vider au plus vite. Ces sites ne sont pas des déchetteries. Par conséquent, tous les encombrants doivent être déposés directement en déchetterie. En cas de dépôt sauvage des frais d'enlèvement seront facturés à l'auteur du tiers identifié.

De même, tous les déchets jetés dans les conteneurs d'ordures ménagères doivent être mis dans des sacs fermés afin d'éviter au maximum les mauvaises odeurs.

Cartes grises

Suite à un déménagement, vous avez 1 mois pour faire modifier l'adresse de votre carte grise (désormais appelée *certificat d'immatriculation*) sous peine d'une contravention de 4ème classe (article R.322-7 du code de la route). À défaut de déclaration du déménagement, le titulaire prend des risques à ne pas mettre à jour sa carte grise, notamment en cas de PV à payer. Ces formalités se font de manière dématérialisée.

Diplômes



Le Conseil Municipal, après délibération, a fixé le règlement ci-après pour le versement de la subvention pour diplôme :

Toutes les demandes de subventions, pour l'obtention de diplômes, devront être parvenues au Secrétariat de Mairie avant le 31 octobre de l'année de l'obtention dudit diplôme, sur présentation du relevé de notes faisant apparaître la mention « admis » ou sur présentation du diplôme.

Passé ce délai, aucune demande ne sera plus recevable.

Estanqu'Arts

Mercredi 10 juillet débutera un festival dédié à la ruralité, l'oralité et le patrimoine sur les bords du lac, organisé par la Commune et l'association Estanqu'Arts.

Au programme, dès 11h00, le conteur d'Azur et du pays avec P. Bedat.

A 18h00, les Impromptus lyriques sur le ponton.

A partir de 20h00, une veillée contée.

On pourra se restaurer sur place. Spectacle gratuit.

Nous vous espérons nombreux.

Un petit tour dans les Landes

La Commune d'Azur a accueilli, le 7 février dernier, lors de son périple à travers le département des Landes, Antoine.

Une longue randonnée de sensibilisation pour vous parler du handicap visuel et de la rétinite pigmentaire.

Il a été accueilli dans notre village par des bénévoles qui l'ont accompagné lors de son arrivée depuis Soustons et son départ vers Vieux Boucau. Il s'est exprimé sur ses problèmes, auprès des membres du Club des Retraités présents à la salle ce jour-là.

Tous ceux qui ont participé à la réussite de cette journée sont remerciés pour leur chaleureuse collaboration.

Histoire d'Azur : les noms des rues

- **Rue Labèque** (Bernard) : Maire d'Azur de 1793 à 1798 et 1817 à 1821, habitant dans ce quartier qui porte son nom.
- **Rue Gaston Nougaro** : Maire d'Azur de 1901 à 1918. Il habitait dans la maison occupée ce jour par Madame Marcelli, face à l'église. Il a lancé les travaux de l'Eglise actuelle et des bâtiments poste-salle des fêtes-Mairie. Il était le frère du docteur Emile Nougaro, Maire de Soustons.
- **Avenue Emile Sescousse** : Maire d'Azur de 1919 à 1935 et 1939 à 1945. Il habitait la bâtisse face à l'Eglise.
- **Rue Henri Goalard** : Maire d'Azur de 1945 à 1965. Il habitait la maison lieu-dit « Basque », Route de Magescq.
- **Rue Ernest Legros** : Maire d'Azur de 1965 à 1976. Il habitait au bout de cette rue.
- **Square Guillaume Lestage** : soldat qui a combattu dans les armées de Napoléon 1^{er}.
- Nouvelles rues dénommées en commémoration du centenaire de la fin de la guerre 1914-1918
 - o **Impasse Lacassagne** (Pierre) : soldat à la 2^{ème} section d'infirmiers militaires, né le 7 avril 1888 à Castets. Mort pour la France à Cayeux en Santerre (Somme) le 30 janvier 1917 à l'âge de 29 ans.
 - o **Impasse Plaisance** : Pierre et Jean étaient 2 frères. Leur mère, Elisabeth, a été la première centenaire de la Commune d'Azur.
 - Plaisance Pierre : soldat au 57^{ème} RI, 10 Cie, né le 20 juillet 1885 à Léon. Mort pour la France le 14 juin 1918 à Villers sur Coudun (Oise) à l'âge de 23 ans.
 - Plaisance Jean : soldat au 57^{ème} RI, née le 25 juillet 1897 à Léon. Mort pour la France le 4 novembre 1918 à Crusnes (Meurthe et Moselle)

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions peuvent être effectuées **tout au long de l'année**. Pour **2020**, les demandes d'inscription sur les listes électorales pourront être déposées **jusqu'au 6^{ème} vendredi qui précède le scrutin**.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de :

- compléter le formulaire cerfa 12669*02, téléchargeable en ligne ou disponible en mairie
- fournir une pièce d'identité permettant de justifier sa nationalité (carte nationale d'identité ou passeport)
- présenter un justificatif de domicile

Les membres de l'Union Européenne peuvent effectuer la même démarche afin de pouvoir voter lors des élections municipales et européennes. Seuls les CERFA sont différents (12670*02 et 12671*02).

Etat Civil

Naissances



Léonie Larché Laulom, née le 13 mars 2019
Corentin Micault, né le 18 avril 2019
Malika Brown, née le 14 mai 2019
Loris Daleau, né le 5 juin 2019
Hanna Fesancieux, née le 8 juin 2019

Tous nos vœux de bonheur.

Mariages



Nelly Daugreilh et Troy Ferry, le 15 mars 2019.
Audrey Flament et Eric Bastit, le 20 avril 2019

Tous nos souhaits de bonheur.

Décès

Jean Quélen, décédé le 11 janvier 2019
Jean Motard décédé le 22 janvier 2019
Grégoire Leça décédé le 30 janvier 2019
Pierrette Lamoureux, décédée le 24 février 2019
Chantal Lavielle, décédée le 07 mars 2019
Odile Leclerc, décédée le 13 mars 2019
Jean Lalanne, décédé le 21 mars 2019
Nelly Chêne, décédée le 05 avril 2019
Gérard Raveau, décédé le 19 mai 2019

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

La vie des Associations

Comité des Fêtes



Notre assemblée générale s'est tenue le samedi 26 janvier. Des membres du bureau ont cédé leur place comme Françoise Lassalle démissionnaire de son poste de vice-présidente (mais qui reste membre du bureau) remplacée par Noémie Lacaze, et Sonia Quelen qui remplace Noémie Lacaze sur le poste de trésorier adjoint. Un nouveau membre du bureau est également arrivé, Alexis Fauré. Anthony Blin démissionne du bureau.

Des membres ont également fait part de leur décision d'arrêter. Nous les remercions pour leur dévouement. Mathilde Lacaze et Laurent Labat nous ont rejoints en cours d'année dernière.

La 2^{ème} édition du carnaval fut une réussite. De nombreux enfants et adultes ont joué le jeu de venir déguisés et défilés dans les rues sous un beau soleil avec cette année comme nouveauté un char pirate qui a fait sensation, entièrement fait par les mains des membres du comité des fêtes.

La boom a beaucoup plu aux enfants. Des prix ont été remis aux meilleurs déguisements bébé, enfant, ado et adulte.

Nous remercions aussi les bénévoles de l'association gym pour nous avoir confectionné les gâteaux pour le goûter.

Nous renouvellerons l'année prochaine, peut-être avec d'autres chars des diverses associations Azuriennes ??

Le loto du mois de mars a connu un franc succès. Le prochain aura lieu début novembre. La date reste à confirmer.

La sortie ski a eu lieu le dimanche 24 mars sous un soleil radieux, et un bus complet. Notre offre de gratuité du forfait pour les jeunes mineurs d'Azur n'a en revanche pas attiré grand monde. Nous trouvons ça dommage.

Dates des manifestations à venir :

* Sardinades :

* Samedi 27 Juillet à partir de 19h avec le groupe folklorique "les Cadetouns" et le bal à thème et cadeaux animé par boum light animation.

* Samedi 10 Août à partir de 19h avec un Toro de Fuego et le bal à thème et cadeaux animé par le podium boum light animation.

* Fêtes locales :

Elles se dérouleront du 23 au 25 Août. Le podium boum light animera les soirées. Comme à son habitude, la banda Lous Tiarrots sera parmi nous le samedi soir pour animer le repas champêtre. Vous trouverez le programme dans vos boîtes aux lettres une dizaine de jours avant.

* Loto : Début Novembre.

Le comité des fêtes a toujours besoin de bénévoles !!!

Vous qui êtes nouvel habitant ou non, jeune ou moins jeune, vous avez envie de vous investir dans le monde associatif et participer à la vie du village, alors c'est par ici !!!
Joie, bonne humeur et partage sont quelques une de nos priorités.

Cet investissement ne demande que quelques jours dans l'année. C'est également l'occasion de faire des rencontres et de s'intégrer au village.

Si vous êtes intéressé(e), contactez nous à l'adresse mail suivante:
comitedesfetesazur@gmail.com

Le comité des fêtes vous souhaite une excellente saison estivale.

Club des Retraités



Le club des retraités a connu quelques effets marquants depuis le début de cette année.
Monsieur Jean Coupaye est devenu Président d'honneur du club.
Deux nouveaux sont venus se rattacher au bureau et c'est avec grand plaisir que nous les accueillons.

Au mois de mars, nous nous sommes retrouvés autour d'un bon repas accompagné d'une agréable musique d'ambiance

Au mois d'avril, une sortie en autocar préparée par Bernard et Gérard nous ont permis d'effectuer la visite de deux jolis châteaux à Préchac et à Mazères en Gironde.

Le mois de mai fut, pour les adhérents, l'occasion de fêter les quarante ans du club.
Nous nous sommes rassemblés pour un grand déjeuner avec l'animation de Charles le Magicien.

Marie MALLET

Gym Azur

Notre association a tenu son assemblée générale le 17 juin dernier.

L'effectif du club est constant. Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux participants lors de la prochaine rentrée prévue en septembre à la salle François Mitterrand. Nous rappelons que les deux premiers cours sont gratuits et sans engagement, permettant ainsi de découvrir et d'apprécier l'activité.

Nous vous souhaitons un bel été.

Le bureau

Les Archers d'Azur



En ce premier semestre 2019, la saison se poursuit avec toujours de beaux résultats :

- Le 22/12/2018 : participation à 1 gars/1 fille, une compétition amicale à Saint Médard en Jalles
- Le 31/01/2019 à Tarnos en salle à 18 M : Yann Gourvenec 1^{er}, Léonie Bardos 2^{ème}, Guillaume Daleau 3^{ème} dans leur catégorie respective
- Le 27/01/2019 : Pontenx les Forges salle 18 M : Yann 1^{er}, Baptiste Fernandes 2^{ème}, Mathieu Lesluye 5^{ème}, Guillaume 6^{ème}, Pierre Fernandes 5^{ème}, Marie-Pierre 4^{ème}, Pierre Delafosse 8^{ème}
- Le 3/2/2019 à Mont de Marsan en salle à 18 M, championnat des Landes : Marie-Pierre Malorey 1^{ère}, Yann 1^{er}, Léonie 3^{ème}, Valentin Loubens 3^{ème}
- Le 31/3/2019 à Arcachon tir campagne : Guillaume 1^{er}, Mathieu L 4^{ème}, Jean-Marie Larrazet 5^{ème}, Pauline Minard 6^{ème}, Baptiste 9^{ème}, Yann 2^{ème}, Pierre F. 1^{er}, Céline Cazalis 4^{ème}, Marie-Pierre 2^{ème}, Cathy Daleau 2^{ème}
- Le 7/04/2019 à Dax tir campagne, championnat des Landes : Guillaume 1^{er}, Mathieu L 2^{ème}, Marie-Pierre 1^{ère}, Pauline 1^{ère}, Jean-Marie 1^{er}, Pierre 2^{ème}, Baptiste 1^{er}, Yan 1^{er}, Cathy 1^{ère}, Pierre D. 2^{ème}
- Le 20/04/2019 à Mérignac, TAE 70 M : Guillaume 4^{ème}, Baptiste 6^{ème}, Yann 3^{ème}, Jean-Marie 4^{ème}
- Le 28/04/2019 à Lescar, DRE 70 M par équipe : après une excellente première partie en individuel, nos archers se sont classés 1^{er} le matin ; l'après-midi, après les duels, ils ont terminé 4^{ème} sur 12 équipes.
- Le 5/05/2019 à Biarritz :
 - o 70 M : Guillaume 1^{er}, Pierre F. 5^{ème}, Baptiste 3^{ème}
 - o 50 M : Marie-Pierre 1^{ère}
- Le 12/05/2019 à Damazan, tir campagne : Yann 1^{er}, Mathieu L 2^{ème}, Cathy 2^{ème}
- Le 12/05/2019 à Tarnos :
 - o 70 M : Jean-Marie 3^{ème}, Pierre F. 6^{ème}
 - o 50 M : Pauline 1^{ère}, Pierre D. 2^{ème}
- Le 19/05/2019 à Pontenx les Forges :
 - o 70 M : Jean-Marie 1^{er}, Pierre F. 4^{ème}, Baptiste 3^{ème}
 - o 50 M : Yann 1^{er}, Pauline 2^{ème}, Marie-Pierre 3^{ème}
- Le 26/05/2019 à Dax, DRE 70 M par équipe : 2^{ème} étape par équipe où nos archers se sont illustrés en terminant 1^{er} le matin, 3^{ème} après les duels l'après-midi et 1^{er} au classement général après les 2 compétitions. Qualifiés pour le championnat régional de la Nouvelle Aquitaine, nous les retrouverons le weekend du 30 juin à Rochefort. Nous vous souhaitons un bon classement sur le podium.

Quatre de nos archers (Yann, Jean-Marie, Pauline, Guillaume) ont réussi leur examen d'arbitre. Bravo à eux.

Le club d'Azur organise sur son stade une compétition de TAE (tir à l'arc extérieur) le 7 juillet 2019. Cette compétition est ouverte à tous les archers licenciés confirmés. Venez nombreux encourager nos archers.

Comme l'an dernier, nous allons proposer des initiations de tir à l'arc au jardin d'arc durant les mois de juillet et août, tous les mardis et jeudis soir de 18h à 20h.

Merci à tous pour vos encouragements. Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

USA



La saison de foot s'est achevée par notre tournoi après 19 rencontres dans le cadre de notre championnat amical et 3 tournois.

Grace à la dynamique créée la saison dernière, nous avons remporté 12 victoires, arraché 2 matchs nuls et perdu seulement 5 rencontres.

L'effectif se maintient malgré quelques blessures au cours et surtout en fin de saison.

Les entraînements se déroulent toujours le jeudi soir à 18h30 et vont prendre fin dans les jours à venir ; ils reprendront fin août ou début septembre.

En février, nous avons été contraints d'annuler le repas à cause d'une hécatombe de malades parmi les organisateurs.

Le 1^{er} juin, nous avons organisé notre traditionnel tournoi, suivi du repas.

Malgré peu de participants, l'amitié et la bonne humeur étaient au rendez-vous avec une pensée toute particulière pour la bande des Amis d'Azur toujours présents à nos manifestations.

L'Assemblée Générale aura lieu le 13 juillet au local du Foot à 18h30.

Si des personnes sont intéressées pour rejoindre notre association, en tant que joueur ou bénévole, elles seront accueillies chaleureusement.

Enfin, merci à tous les participants à nos diverses manifestations ainsi qu'à nos bénévoles, toujours fidèles et actifs.

Les Amis d'Azur

Cette année encore, les Amis d'Azur tiennent à remercier toutes les personnes ayant répondu présentes lors de la traditionnelle Mayade qui a eu lieu le 11 mai dernier.

Le nouveau menu qui avait été élaboré par les jeunes, a bien plu aux 150 personnes présentes lors de la soirée. Le menu de l'année prochaine est encore à déterminer et nous espérons que vous serez encore plus nombreux.

Comme toujours les préparatifs de cet événement se sont réalisés dans la bonne humeur et la convivialité. Cette année, nous étions près de 50 jeunes à préparer et servir le repas, nous espérons encore plus de bénévoles investis et motivés pour venir renforcer l'équipe durant les années à venir.

Nous remercions également le club de l'US Azur, le Comité des Fêtes, l'ACCA pour le prêt de matériel et Eloi pour avoir ambiancé la soirée.

Prochains rendez-vous pour la sardinade du 10 août où les bénévoles de l'association souhaitant participer pourront venir aider le comité des fêtes à préparer et servir. Tout ceci se passera au lac comme chaque année. Et pour finir, le dimanche des fêtes d'Azur le 25 août 2019. Nous vous attendons aussi nombreux que d'habitude.

LE PRESIDENT, Thomas GRACIANNETTE





Bulletin élaboré par la Mairie d'Azur

Tél. 05 58 48 13 06 - Fax 05 58 48 07 99 - Email : mairie.azur@wanadoo.fr - Site : www.mairie-azur.fr